

# Contre le cumul des mandats



La trajectoire d'un élu politique en France répond à deux lois simples : on se présente à une fonction pour préparer sa candidature à la fonction suivante ; lorsqu'on est élu à la fonction supérieure, on conserve la fonction antérieure de manière à éviter qu'un « intrigant » ne vienne reproduire à vos dépens le parcours que vous venez de réussir. D'où l'obsession de cumuler les mandats.

*Valéry Giscard d'Estaing*

La commission Balladur, chargée de réfléchir à la réforme des institutions, a rendu son rapport et propose d'instaurer une limitation des mandats entre une fonction ministérielle et un mandat électif ou une activité professionnelle. Cette avancée est à souligner et elle est, pour beaucoup de citoyens, indispensable au renouvellement, à la mixité et à la parité en politique.

Notre pays est l'un des seuls en Europe, où des responsables politiques cumulent plusieurs fonctions électives. Alors que les parlementaires français ont pour 85% d'entre-eux au moins une autre responsabilité locale, ils ne sont que 16% en Italie, 15% en Espagne, 13% en Grande Bretagne et 10% en Allemagne.

## **L'élu n'est pas un employé et son mandat n'est pas un job**

Les français sont aujourd'hui une très large majorité à déconsidérer l'homme politique, estimant que ses multiples candidatures n'ont plus rien à voir avec un engagement profond et sincère. De même, il n'est pas sain pour la vie démocratique qu'une même personne puisse rester à la tête d'une collectivité pendant 20 ou 30 ans, il faut au contraire permettre à des femmes et à des hommes nouveaux de partager les responsabilités locales et nationales. Nos institutions doivent être profondément modernisées pour permettre un renouvellement régulier de la classe politique.

## **Signez la pétition pour :**

- ✓ que tout citoyen puisse accéder aux responsabilités sans risquer sa vie professionnelle ;
- ✓ que les élus bénéficient d'un statut et des droits sociaux leurs permettant de s'acquitter de leurs tâches à temps plein ;
- ✓ l'interdiction stricte de cumuler deux mandats ou fonctions électives ;
- ✓ limiter à deux mandats électifs dans le temps pour un même poste.